



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2020-09-020

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

**DIRFIP des Pays de la Loire**

72-2020-09-24-006 - SKM\_C250i20092506332 (2 pages)

Page 3

DIRFIP des Pays de la Loire

72-2020-09-24-006

SKM\_C250i20092506332

*arrêté portant subdélégation de signature de Mme PY administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique à des fonctionnaires placés sous son autorité - Domaines*



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE  
LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

### **ARRÊTÉ**

**portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY,  
administratrice générale des Finances publiques,  
directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département  
de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.**

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** l'arrêté n° DCPAT 2020-0077 du 24 février 2020 du préfet de la Sarthe donnant  
délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des  
Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la  
Loire du département de la Loire-Atlantique,

**SUR** proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances  
publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du  
département de la Loire-Atlantique.

### **A R R Ê T É**

#### **ARTICLE 1 : SUCCESSIONS**

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des  
Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la  
limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à  
l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des  
successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans  
le département de la Sarthe.

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :

- M Patrick AUTUN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,
- M Marc LE VOURCH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,
- Mme Brigitte LE BOT, inspectrice des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés

3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :

- Mme Sarah LEROYER MOULIN, Inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie COLLIER, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Dominique TARIN, contrôlease des Finances publiques,
- M Laurent GUERIN, contrôleur des Finances publiques,
- M Pascal CHISSON, contrôleur des Finances publiques,
- M Jean-Luc LE CALVEZ, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Marie-Bernadette RODULFO, contrôlease des Finances publiques

**ARTICLE 2 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet de la Sarthe.

**ARTICLE 3 :** L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et qui prendra effet rétroactivement au 01 septembre 2020.

À Nantes, le 24 septembre 2020

Pour le préfet de la Sarthe, et par délégation,  
L'administratrice générale des Finances publiques,  
directrice Régionale des Finances Publiques  
des Pays de la Loire et du département de la Loire-atlantique



Véronique PY